



Bulletin Municipal N° 3



Avril 2025

Horaires d'Ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi
8h30-12h30 / 14h-18h30

Vendredi
8h30-12h30 / 14h-17h30

Site Internet : www.murdesologne.fr

Tél : 02 54 83 81 15

N° d'Astreinte : 07 88 22 76 11

Mail : secretariat@murdesologne.fr

Sommaire

Édito du Maire	1
Gestion de l'Eau	2
Vie de la Commune	3-4-5
Social	6
Travaux et Inaugurations	7
APE	8
Scolaire	8
Budget 2024	9-10
Pharmacie Renaissance	11
Interviews	11
Commémorations	12
CCAS	12
Prévention	13-14
Calendrier	15
Stationnement	15

**Édito du
Maire**

Muroises, Murois,

Le début de l'année 2025 a été marqué par de nombreux évènements politiques et le commencement d'une crise économique en France.

Pour notre commune, la fin de l'année 2024 et le début de 2025 ont été riches de bonnes nouvelles.

Un nouveau médecin va prendre la succession du docteur Piétri,

la boulangerie a temporairement fermé avant de rouvrir et ce n'est pas tout... Je vous encourage à découvrir tous ces détails dans notre bulletin.

Dans le cadre de nos projets, nous avons lancé des travaux de rénovation des toitures de l'école, prévus pour cet été.

N'oubliez pas que les élus et moi-même sommes toujours disponibles pour échanger avec chacun d'entre vous.

Nous mettons tout en œuvre pour répondre à vos attentes. Notre principal objectif est de servir notre commune dans l'intérêt de tous.

Avec tout mon dévouement.



*Beau soleillement
Yves Villanueva*

Édition : Mairie de Mur de Sologne-3 Square de Lattre de Tassigny-41230 Mur de Sologne

Publication : Yves Villanueva. **Rédaction** : Mairie. **Photos** : Mairie

Impression : ISF-2 Rue des Onze Arpents-41000 Blois. **Tirage** : 800 Exemplaires

Dépôt Légal : Avril 2025

ISSN : 3002 25 41

Flash info - Flash spécial - Flash info - Flash spécial

Muroises, Murois,

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) a pris la compétence Eau et Assainissement. C'est pourquoi nous souhaitons vous apporter quelques précisions et clarifier le futur fonctionnement à travers ce flash spécial.

Raisons de cette reprise :

Dans les années à venir, l'ensemble des communes de la CCRM va devoir investir plus de 40 millions d'euros pour entretenir et mettre en conformité les réseaux d'eau et d'assainissement.

Sans une mutualisation des moyens, cela serait intenable pour n'importe quelle commune.

Conséquences de cette reprise :

Pour financer ces investissements et préparer l'avenir, la Communauté de communes a décidé pour cette année :

*D'augmenter le prix de l'abonnement de l'eau, qui passera de 22 € à 69,39 € HT.
De mettre en place un abonnement pour l'assainissement collectif de 93,04 € HT.*

Ces abonnements sont équivalents à ceux pratiqués dans les autres communes de la CCRM.

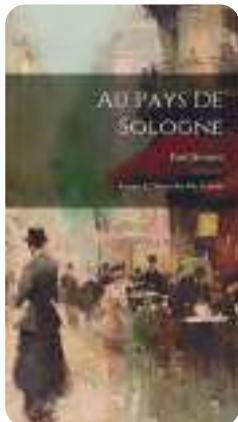
Concernant le tarif du m³ de l'eau et de l'assainissement collectif, celui-ci restera inchangé.

Vers qui se tourner en cas de problème :

Les services de la mairie continueront à vous assister temporairement pour les ouvertures et fermetures de compteurs.

*Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter Mme HOURY :
Tél. 02 34 06 10 41 - E-mail : aline.houry@ccrm41.fr.*

Flash info - Flash spécial - Flash info - Flash spécial



Paul Besnard
Samedi 19 et
Dimanche 20 Octobre
2024



Le poète solognot Paul Besnard a été célébré par l'association "Les Amis de Mur" les 19 et 20 octobre derniers, à l'occasion du 175^e anniversaire de sa naissance. Peintre, sculpteur, chansonnier..., voici quelques-unes des nombreuses facettes de cette figure emblématique, ancien maire de la commune et résident du château de la Morinière. L'association musicale "La Muroise" ainsi que les enfants de l'école, avec leur spectacle de danse folk, lui ont également rendu un bel hommage.



Clap 41
Mardi 19 Novembre
2024

Dans le cadre de l'initiative Clap Ciné, qui relie le département au secteur de l'audiovisuel, le film Top Gun Maverick a été diffusé gratuitement dans la salle polyvalente le 19 novembre.

Repas des Aînés
Samedi 30 Novembre
2024

Le repas des aînés s'est tenu le 30 novembre dernier dans la salle polyvalente. Les membres du CCAS ont pris en charge le service pour les quatre-vingts participants, parmi lesquels se trouvaient Jacqueline Hardy et Claude Deshayes, nos deux aînés du jour. L'animation musicale, avec l'accordéon et le synthétiseur de "Jean-Paul Animations", a créé une ambiance particulièrement agréable pour cette après-midi. Pour ceux qui n'ont pas pu ou ont choisi de ne pas participer, un colis gourmand leur a été remis le vendredi 6 décembre à la mairie.





Téléthon
Dimanche 1er
Décembre
2024



Pour soutenir le Téléthon, 189 randonneurs se sont réunis le dimanche 1^{er} décembre à la salle polyvalente afin de parcourir des distances allant de 3 à 12 km. Au total, la collecte a permis de recueillir 1 224,50 € intégralement reversés à l'AFM Téléthon. Nous remercions chaleureusement les différentes associations, notamment La Galoche Solognote, le Club de danse, l'Atelier de Magie 4S et Familles Rurales, ainsi que nos commerçants, pour leur précieux soutien.

Pour sa seconde édition, le marché de Noël s'est tenu le dimanche 15 décembre dans notre commune. L'ambiance était festive et de nombreux artisans ont contribué à cet évènement. Les élèves de l'école Paul Besnard ont vendu leurs créations.

Le public, ravi, s'est déplacé en nombre et chacun a pu déguster de délicieuses crêpes, le tout accompagné d'une douce mélodie de saxophone.

Marché de Noël
Dimanche 15 Décembre
2024



Noël des logements
adaptés
Mercredi 18
Décembre 2024



Le 18 décembre, les enfants de l'accueil de loisirs ont rendu visite aux résidents des logements adaptés afin de leur souhaiter de joyeuses fêtes et ont interprété un joli chant de Noël. Tout le monde a dégusté des gâteaux, des bonbons et des boissons préparés par l'association "Familles Rurales" qui a également offert une boîte de chocolats à chaque locataire.

**Spectacle de Noël
Vendredi 20
Décembre 2024**

Peu avant les fêtes de Noël, les enfants de l'école Paul Besnard ont eu la joie d'écouter, de danser et de chanter avec le parolier et chanteur "Papy Stub". Par ailleurs, les chocolats offerts en personne par le père Noël ont été très appréciés, par tous.



**Voeux du Maire
Mardi 14 Janvier
2025**

Près de deux cents personnes ont assisté à la traditionnelle cérémonie des voeux du maire, qui s'est déroulée le 14 janvier, dans la salle polyvalente. M. Vignaud, Sous Préfet et M. Lorgeoux, Président de la CCRM et Maire de Romorantin, étaient présents, entourés de représentants d'associations et d'élus locaux. M. Villanueva a souligné les défis à relever pour cette nouvelle année et a présenté les projets et travaux à venir. Enfin, un verre de l'amitié a été offert, agrémenté de petits fours.



**Étang communal
Mercredi 15 Janvier
2025**

Le repeuplement de l'étang a été effectué le 15 janvier en compagnie des enfants de l'ALSH. L'ouverture de la pêche a eu lieu le 8 mars. Avis à tous les amateurs de carpes, de tanches et de gardons ! Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir votre carte de pêche à la mairie.

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

Plus près des territoires et de ses habitants

Prévention et protection maternelle infantile, accompagnement vers l'emploi, autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, inclusion et insertion sociale, logement.

Les services d'action sociale du conseil départemental se réorganisent pour vous offrir un service de proximité renforcé. **Objectifs ?** Mieux répondre à vos besoins et vous proposer une offre de services au plus près de chez vous, dans douze maisons départementales des solidarités (MDS) implantées dans tout le département.

Dix d'entre elles sont déjà ouvertes : Vendôme, Blois, Bracieux, Veuzain-sur-Loire, Lamotte-Beuvron, Salbris, Romorantin-Lanthenay, Montrichard-Val de Cher, Selles-sur-Cher et Mer. Les MDS de Mondoubleau et de Fréteval ouvriront au plus tard début 2026.



Des antennes de proximité vous proposent également des accueils sur rendez-vous à Droué, Beauce-la-Romaine, Montoire-sur-le-Loir, Savigny-sur-Braye, Cormenon, Oucques-la-Nouvelle, Marchenoir, Blois, Le Controis-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Saint-Aignan, Saint-Laurent-Nouan et Herbault.

CONTACT

02 14 99 41 41
du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 11 h 30 et
de 14 h à 16 h (sauf le mardi après-midi)

Plus d'infos



Travaux et Inaugurations



Cabinet Médical

Le cabinet médical, situé au 39 rue du Mail des Platanes, est maintenant terminé et a ouvert ses portes le lundi 14 avril.

Une réception a été organisée le 25 mars, réunissant tous les artisans impliqués dans les travaux. Les photos illustrent l'évolution de la rénovation.

Nous sommes ravis d'accueillir le docteur Patrice Peries dans ce tout nouvel espace.

Football

La réhabilitation des vestiaires du stade est désormais achevée.

L'électricité, le chauffage, la toiture et l'isolation des plafonds ont été mis aux normes.

De plus, des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été installées.

Nos agents des services techniques municipaux ont joué un rôle actif, notamment en s'occupant de la peinture des lieux.

L'inauguration a eu lieu le 29 mars, en présence d'élus et de représentants d'associations.



Divers

Le bac dégraisseur de la cantine a été remplacé le 22 octobre.



Des réparations ont été effectuées à l'école et dans la salle polyvalente en raison de fuites d'eau importantes.





L'APE a maintenu son traditionnel carnaval le dimanche 23 mars, malgré quelques petites averses. Après le défilé, les enfants de l'école et les parents présents ont eu l'occasion de partager un moment convivial à l'aire de loisirs, dansant devant un Monsieur Carnaval enflammé, célébrant l'arrivée du printemps. Tous ont pu savourer des crêpes, des beignets et des gâteaux pour le goûter.



Scolaire



Année 2025/2026

En mairie sans rendez-vous :

Du lundi au jeudi 8h30 à 12h30 -14h00 à 18h30

Vendredi 8h30 à 12h30 -14h00 à 17h30

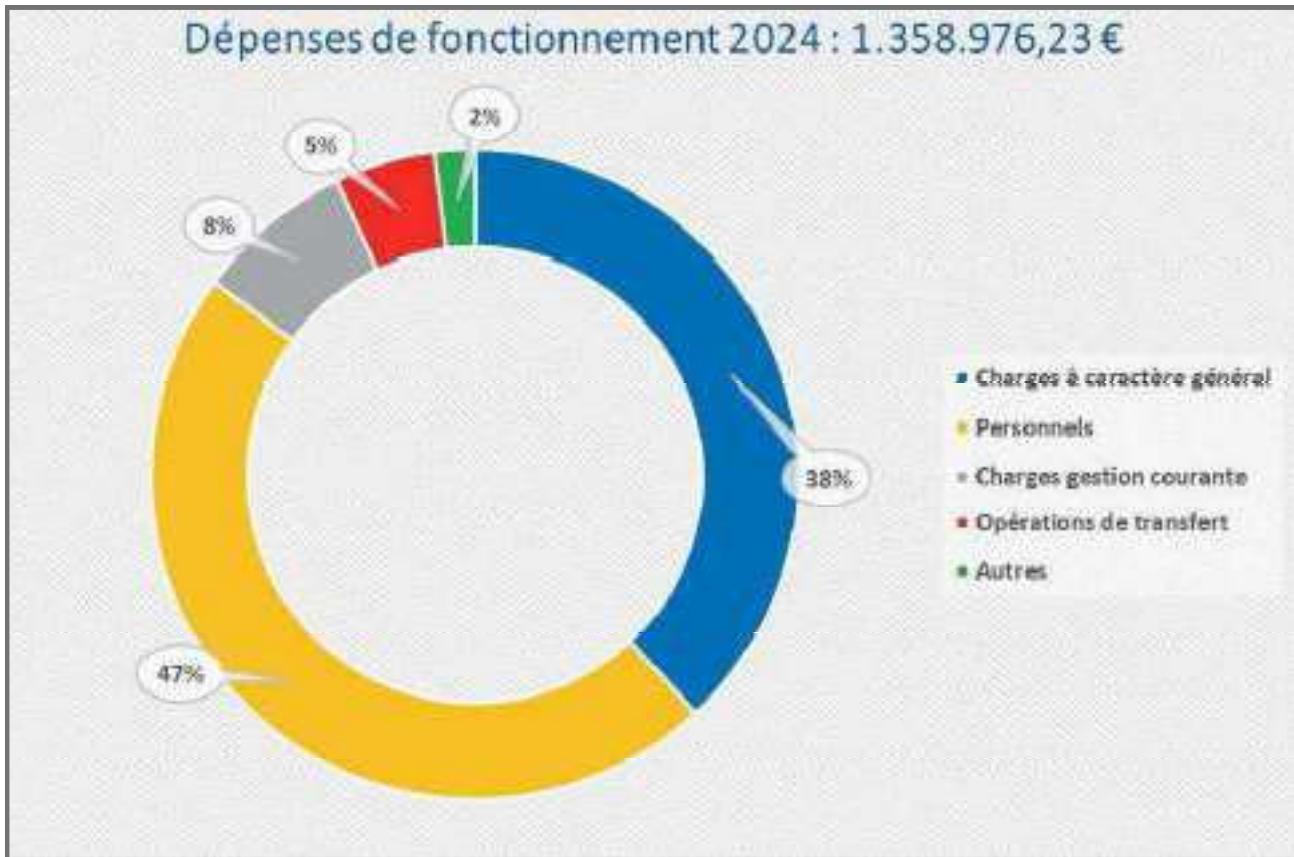
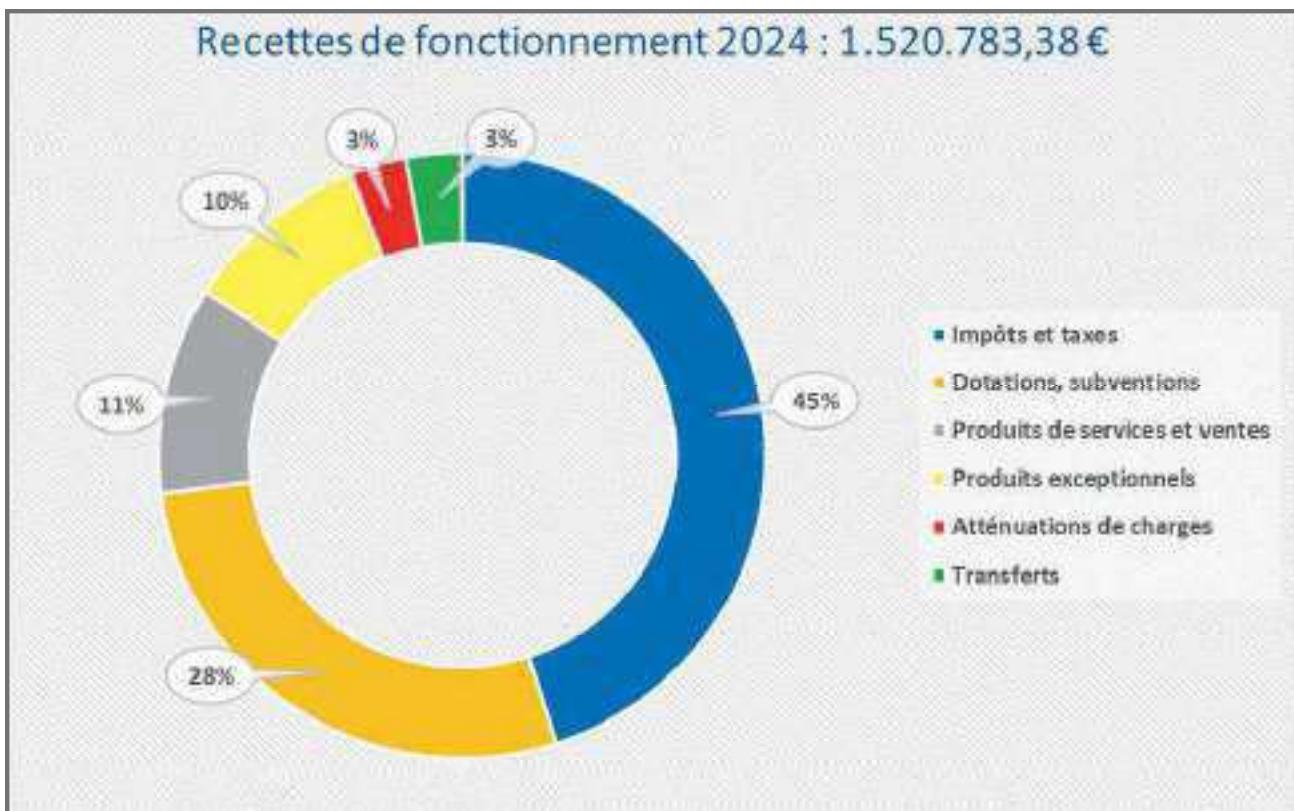
Tél : 02.54.83.81.15

secretariat@murdesologne.fr

Pièces à présenter :

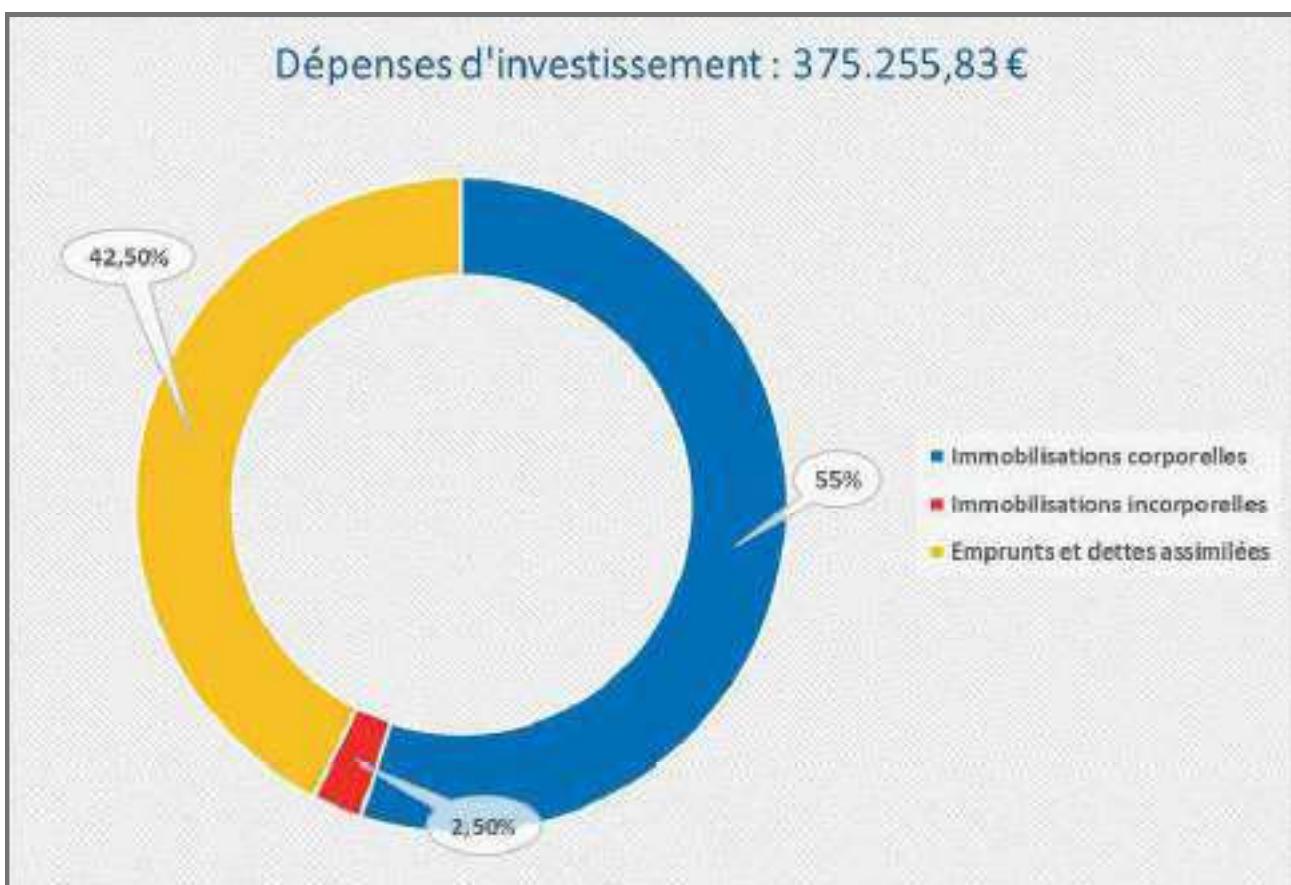
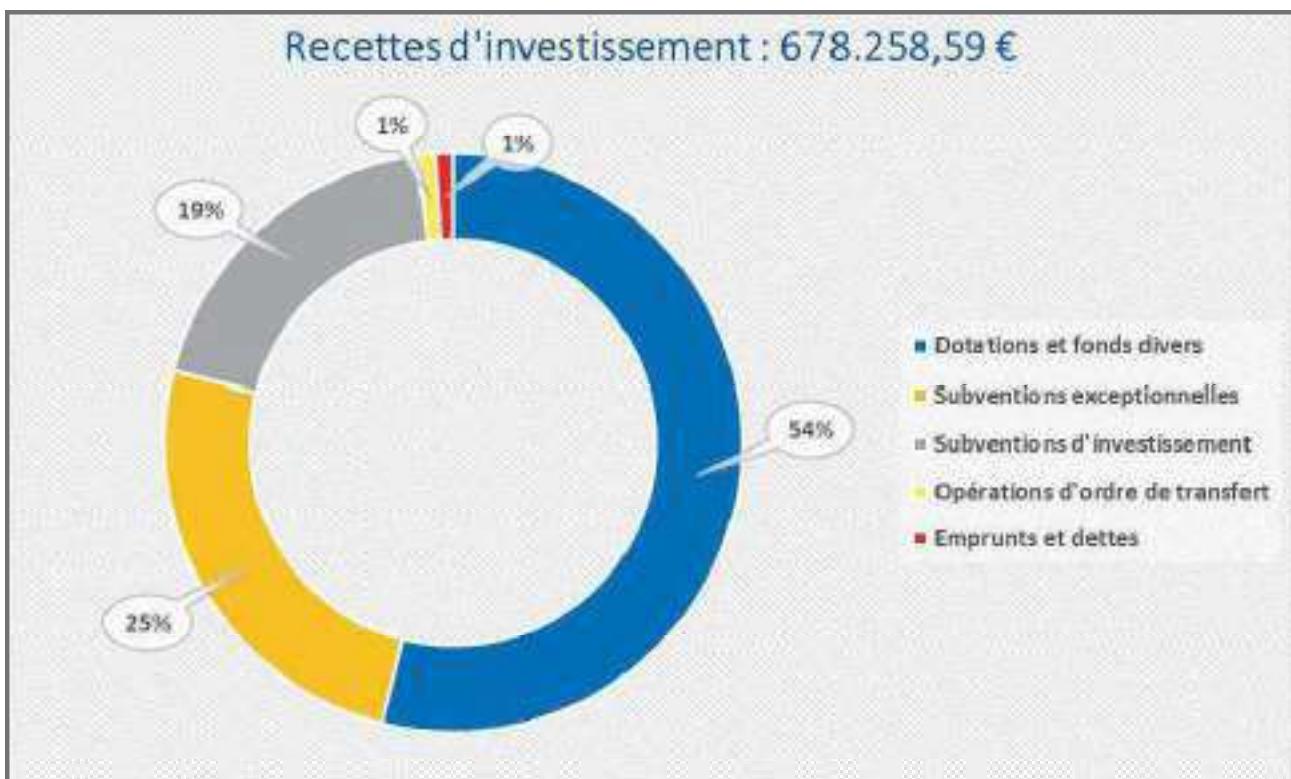
- **Livret de famille ou extrait d'acte de naissance**
- **2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois**
- **En cas de divorce ou de séparation : copie intégrale du jugement**
- **Si votre enfant est scolarisé dans une autre école : le certificat de radiation**
- **Une copie des pages du carnet de vaccination.**

Finances de la Commune de Mur de Sologne.
CFU (Compte Financier Unique) du fonctionnement de 2024.



Pour le CFU du budget principal de 2024,
le fonctionnement est excédentaire de 161.807,15€
dont l'intégralité est reportée au budget 2025.

Finances de la Commune de Mur de Sologne.
CFU (Compte Financier Unique) de l'investissement 2024.



L'excédent d'investissement pour l'année 2024 est de 303.002,76 €.
Celui-ci sera reporté dans le *budget investissement 2025*, afin de financer notamment
les travaux commencés en 2024 et finalisés en 2025,
(les vestiaires du foot et le cabinet médical).

Située historiquement au cœur du bourg, la pharmacie a désormais trouvé sa place à l'entrée du village, au 487 rue Nationale. L'ancien garage de voitures américaines a été transformé en une belle et spacieuse officine, toujours sous la direction de nos sympathiques pharmaciens, Morgane et Benjamin.

Avec son vaste espace, sa large gamme de produits et de services ainsi qu'un grand parking, il est certain que la clientèle sera au rendez-vous.

L'inauguration a eu lieu le lundi 31 mars, en présence de commerçants et d'élus de la commune, sous un beau soleil.



Interviews

Deux artisans de notre commune ont présenté leur entreprise tout en partageant avec nous, leurs souhaits...

Boulangerie

46 RUE NATIONALE
MUR DE SOLOGNE
02 54 96 12 29



LE FOURNIL D'AUGUSTIN Caroline et Frédéric Bechaimont

Caroline et Frédéric Bechaimont, originaires de Reims, ont inauguré la boulangerie « Le Fournil d'Augustin » dans notre commune le 12 décembre dernier. C'est une belle occasion de découvrir leur parcours.

Artisan depuis 24 ans, Frédéric a acquis une formation complète en boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, viennoiserie et traiteur. Caroline, quant à elle, a commencé sa carrière comme cuisinière avant de rejoindre son mari pour ouvrir leur première boulangerie en Champagne-Ardenne en septembre 2001.

Boulangers-pâtissiers à Vernou-en-Sologne depuis quatre ans, ils ont récemment repris la boulangerie de Mur de Sologne.

Leur bilan après ces premiers mois est prometteur. Nous leur souhaitons une installation couronnée de succès.

Venez à la rencontre de ces artisans passionnés et appréciez la diversité et la qualité de leurs produits.

Coutellerie

61 RUE DE CHAMBORD
MUR DE SOLOGNE
06 21 55 33 72



FORGE ET COUTELLERIE Pascal Mariani

Pascal Mariani a fondé son entreprise d'art en 2018, réunissant deux membres de la famille : lui-même et son fils Styvann.

Il a donné sa première exposition de peintures alors qu'il n'avait que 12 ans et possède plus de vingt ans d'expérience dans la coutellerie d'art.

Son magasin, situé rue de Chambord, a ouvert ses portes en 2023. Parmi les œuvres présentées, on retrouve des décorations en verre et céramique, des créations en cuir, des vitraux à la pâte plombée, des sculptures personnalisées sur des crosses de fusil, ainsi que des jeux de société, comme les échecs.

L'espace inclut une zone associative dédiée aux œuvres réalisées sur place et accueille des artisans d'art pour des expositions temporaires d'une durée de trois à six mois. Une salle est réservée pour des ateliers d'initiation destinés à un public varié, allant des jeunes en dehors de l'école aux résidents d'EHPAD.

Pascal souhaite développer l'activité des stages afin de promouvoir et valoriser cette pratique dans le Loir-et-Cher, sachant que 80 % de sa clientèle provient d'autres départements.

Il est le premier artisan en France à avoir établi un partenariat avec les offices du tourisme.

Pourquoi ne pas envisager des collaborations avec des lieux tels que le zoo de Beauval ou le château de Chambord ?

L'atelier est ouvert aux familles sur rendez-vous. N'hésitez pas à venir, Pascal sera ravi de vous accueillir, comme il l'a fait lors des semaines européennes de l'artisanat en avril dernier.

Commémorations



Libération de Mur - 5 décembre 2024



Église de Vernou en Sologne-Cérémonie du 11 novembre 2024



Mur de Sologne, 19 mars 2025

Des enfants de l'accueil de loisirs ont assisté à la célébration de mémoire et de recueillement en hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie.

CCAS

Le CCAS de Mur de Sologne est à votre écoute !



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mur de Sologne possède un registre des personnes dites vulnérables en cas de risques exceptionnels liés à :

- Un déclenchement du plan canicule.
- Des périodes de grand froid.
- Des inondations.
- Des périodes de confinement.

L'inscription à ce registre permet :

- D'être écouté lorsque vous en ressentez le besoin.
- De vous sentir entouré si vous vous sentez seul(e).
- De communiquer et d'échanger sur divers sujets.

Le tout grâce à un élu référent de la commune pour répondre au mieux à vos attentes.

Notre mission est d'assurer un suivi régulier des personnes isolées, fragilisées, par l'âge ou par des difficultés de santé.

Si vous êtes dans cette situation de vulnérabilité ou si vous connaissez quelqu'un dans votre entourage, n'hésitez pas à nous contacter :

E-mail : secretariat@murdesologne.fr

Téléphone : 02 54 83 81 15

Les personnes seront recontactées par le CCAS pour procéder à leur inscription officielle sur la liste.

Le débroussaillage est l'une des mesures préventives les plus efficaces pour diminuer le nombre et l'impact des incendies de forêt.

Il permet de réduire les dommages aux habitations, limiter les départs de feux, d'assurer la sécurité des interventions des sapeurs-pompiers, garantir l'autoprotection de votre domicile, protéger votre environnement de vie.

La loi exige le débroussaillage pour toute habitation, construction ou route située dans ou à proximité d'une forêt.

Les zones boisées concernées sont déterminées par l'arrêté ministériel du 6 février 2024.

Notre commune est soumise à cette obligation.

Pour toute information, vous pouvez contacter la mairie.

ONF | Direction Départementale des Forêts de Loir-et-Cher (DDF)

OLD | OBLIGATIONS DE DÉBROUSSAILLEMENT

Guide destiné à tout propriétaire ayant un bâti situé en forêt classée à risque d'incendie - ou à moins de 200 m de celle-ci.

2025

3 Enlever les arbustes - tout ligneux de 50 cm à 3 m du bâti - en particulier ceux situés sous les houppiers des arbres conservés.

Quelques exemplaires dans un environnement de bâti peuvent être conservés (10 % de la surface environnante du bâti et 20 % des surfaces de bâti et 3 m de route)

6 Élaguer les branches basses des arbres conservés, afin que ces dernières se trouvent à une hauteur minimale de 2 m du sol.

Hauteur min. 2 m

Hauteur ligne de route du bâti - débroussaillage dans la forêt du bâti - à l'abri de l'effet de bâti

2 Protéger les bâti de 2 à 2 m. Assurer l'éloignement du contact des bâti avec les constructions et les houppiers, en maintenant un espace d'au moins 3 m entre ces derniers.

3 m

Hauteurs d'élévation des bâti - les plus élevées doivent être éloignées d'au moins 3 m des bâti et 2 m des houppiers

5 Supprimer les arbustes et les branches situées à moins de 3 m de toute construction.

3 m

4 Élaguer les branches des arbustes supplétifs les longs du bâti vulnerable.

Pente rapide
Zone vulnérable

7 Supprimer les bâti morts inférieurs à 40 cm de diamètre.

Bâti mort

1 Couper et éoyer l'ensemble de la végétation herbacée et ligneuse basse afin que celle-ci ne dépasse pas 50 cm.

Hauteur max 50 cm

8 Éliminer les végétaux coupés par broyage ou par compostage de l'ensemble des déchets issus de débroussaillage.

Hauteur max 50 cm

Hauteur max 50 cm

9 Supprimer les bâti morts inférieurs à 50 cm de diamètre.

Bâti mort

10 Les obligations réglementaires de débroussaillage doivent assurer une surface suffisante de la commune verte et humide du couvert végétal et sont réalisés conformément au plan d'incendie. Elles ne vont pas à l'encontre d'un bâti basé et ne sont pas une excuse réelle d'un débroussaillage.

Liens et documents débroussaillage

Pourquoi ?

• DIMINUER L'INTENSITÉ DE L'INCENDIE

Les OLD permettent de protéger les personnes, les biens, les pompiers et la forêt d'un potentiel feu (Art. L131-10 du code forestier).

PERIMÈTRE DES OLD (fig B) en autour du bâtiment
+ si ZONE U (désous-entendue toute la zone où)

Éviter l'usage de tout produit phytosanitaire nocif pour l'environnement.

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

Si les travaux de débroussaillage sont éloignés chez un propriétaire voisin, vous avez l'obligation de lui demander une autorisation expresse.

En cas de refus ou de non-réponse, l'OLD est alors mise à la charge du propriétaire voisin, vous devez dans ce cas en informer le maire.

Qui ?

Articles L0 et 1
de l'aménage

DEC.
5 mètres

MEURES SPÉCIFIQUES

Pour les campings, les parcs de loisirs, les aires de stationnement et les parcs photovoltaïques, se référer à l'art. 9 de l'aménage préfectoral OLD.

FORET CLASSÉE À RISQUE
descendre à moins de 100 m

Éviter l'usage de tout produit phytosanitaire nocif pour l'environnement.

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ D'AUTRUI

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

PROPRIÉTÉ COMMUNALE

PROPRIÉTÉ VOISIN

Se renseigner ?

DT de Loir-et-Cher (<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Foret/Prevention-feu-de-forest/Obligations-Legales-Des-broussaillement-OLD>)
- auprès de votre mairie

PERIMÈTRE SOUMIS À OLD
<https://www.gendarmerie.gouv.fr/old/>
Urgences : 112 / Pompiers : 18

VOIE D'ACCÈS PRIVÉE

VOIE D'ACCÈS
- PROPRIÉTÉ COMMUNALE

VOIE D'ACCÈS
- PROPRIÉTÉ VOISIN

Quand ?

Articles L0 et 1
de l'aménage

DEC.
5 mètres

PERIMÈTRE
- LIMITER SA PROPAGATION

Comment ?

• DIMINUER L'INTENSITÉ DE L'INCENDIE

PERIMÈTRE
- LIMITER SA PROPAGATION

• LIMITER LA PROPAGATION

PERIMÈTRE
- LIMITER LA PROPAGATION

• LIMITER LA PROPAGATION

PERIMÈTRE
- LIMITER LA PROPAGATION

• LIMITER LA PROPAGATION

PERIMÈTRE
- LIMITER LA PROPAGATION

• LIMITER LA PROPAGATION

PERIMÈTRE
- LIMITER LA PROPAGATION

PERIMÈTRE
- LIMITER LA PROPAGATION

PERIMÈTRE
- LIMITER LA PROPAGATION

<div data-bbox="42

Samedi 12 Avril
Tournoi de Pétanque
La Pétanque Muroise

Dimanche 13 Avril
Randonnée Annuelle
La Galoche

Samedi 19 Avril
Chasse aux Oeufs
SSAG'Anim

Samedi 19 Avril
Tour Cycliste du
Loir et Cher

Samedi 26 Avril
Concert de Printemps
La Muroise

Jeudi 1er Mai
Concours de Pétanque
ASM

Samedi 17 Mai
Brocante
Tennis Club Murois

Dimanche 8 Juin
Brocante
APE

Dimanche 22 Juin
Kermesse
École Paul Besnard

Dimanche 6 Juillet
Concert et Pique-Nique
Mairie

Dimanche 13 Juillet
Feu d'artifice
Mairie

Dimanche 13 Juillet
Brocante
APE

Dimanche 24 Août
Tournoi de Pétanque
ASM

Samedi 25 Octobre
Concert et Repas Ste Cécile
La Muroise

Samedi 29 Novembre
Repas des Aînés
Mairie

Dimanche 14 Décembre
Marché de Noël
Mairie

Le bulletin d'inscription pour le repas des aînés ou le colis sera disponible à la mairie, au mois de septembre.

Stationnement

Les places de stationnement situées devant le cabinet dentaire, sont exclusivement réservées au personnel.

Nous vous demandons de bien vouloir les laisser disponibles et de vous garer sur le parking de la place de La Poste ou celui de la salle polyvalente.

Nous vous remercions pour votre compréhension.



